



# La pêche

*Avec ses multiples cours d'eau, le Parc Loire-Anjou-Touraine fait le bonheur des pêcheurs ! Amateurs et professionnels y pratiquent la pêche à la ligne, aux engins et aux filets. Leurs prises sont principalement constituées de brochets, carpes, sandres, silures, goujons...*

## LA PÊCHE EN LOIRE, UNE PRATIQUE ENCADRÉE

La pratique de la pêche sur le territoire est réglementée depuis le Moyen-Âge. Aujourd'hui, les prises de certaines espèces emblématiques sont très encadrées, et autorisées aux seuls professionnels : c'est le cas pour la lamproie, l'anguille, la civelle ou encore l'alose.

Même récréative, la **pêche en eau douce** nécessite de détenir une carte de pêche valable sur le secteur concerné. Les amateurs installés en bord de rivière ou d'étang sont tous membres d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Ils pratiquent sur les lots où leur association a négocié le **droit de pêche** avec la collectivité ou les propriétaires privés. En effet, les fleuves ne sont pas toujours domaniaux : l'Indre et le Thouet, par exemple, sont en partie privés. Libre au propriétaire de céder ou louer son lot de pêche à une association !

Certains lots peuvent être exploités simultanément par des amateurs et des professionnels : les « bons coins » de pêche se partagent ! L'enjeu est alors de concilier les différents usages et la bonne conservation des milieux aquatiques.



©Jérôme Paessant  
Animation pêche encadrée par la Fédération de pêche  
49

## LES PÊCHEURS PROFESSIONNELS DU PARC

Le Parc Loire-Anjou-Touraine ne compte plus que **deux pêcheurs professionnels**, seuls autorisés à utiliser certains équipements comme le guideau (ou dideau), la senne, le verveux, ou le filet-barrage, engin emblématique du Val de Loire mais pratiquement disparu. Ces équipements sont dits « passifs » car les poissons viennent se prendre dans les filets : ils ne sont pas attrapés.

Les pêcheurs professionnels ont le statut de chef d'exploitation agricole. L'État leur attribue leurs licences ainsi que leurs lots de pêche par des baux de 5 ans renouvelables. Ils tiennent un carnet dans lequel ils consignent leurs prises, toujours dans une optique de gestion durable de la ressource.

Les restaurateurs du territoire se fournissent auprès des pêcheurs professionnels. Mais ces derniers cuisinent et transforment également les produits du fleuve, principalement sous forme de terrines de poisson. Avis aux amateurs !

# Vous aimerez aussi



## Domaine de Joreau

CHAMBRE  
D'HÔTES

Gennes

[Lire la suite](#) +



## Inscrivez vos projets

ÉDUCATION ET  
CULTURE

[Lire la suite](#) +



## Balade du Vieux Cher

SENTIER DE PETITE  
RANDONNÉE

LOIRE

Bréhémont

[Lire la suite](#) +

# Les plus consultés



## Marais et tourbières

NATURE FAUNE FLORE

Sur le territoire du Parc, les marais et tourbières, très humides, demeurent assez rares. Les tourbières accueillent une flore spécifique qui a su s...

[Lire la suite](#) +



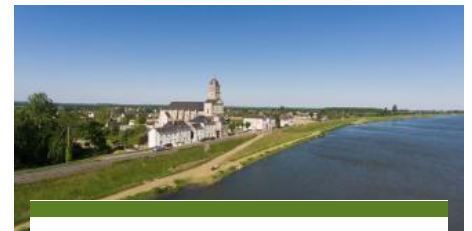
## Conseils pour les activités de pleine nature

TOURISME ET  
LOISIRS

EN PLEINE  
NATURE

Vous êtes porteur d'un projet ou déjà prestataire d'une activité de pleine nature ? Vous souhaitez organiser une manifestation dans un espace naturel...

[Lire la suite](#) +



## Les communes du Parc

Créé en 1996, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine regroupe 116 communes engagées autour d'un projet fort de préservation des patrimoines et...

[Lire la suite](#) +